

Séance ordinaire du 18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, et le dix-huit février
à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane, GINAS Frédérique, PAUGET Antoine, PERTUIZET Anaïs, SALLET Jacques, SYLÉNÉ Florine.

Excusés : BOUTON Chloé (pouvoir à FAVIER Alexis),
VÉLON Guillaume (pouvoir à CHARVET Aurélien).

Absents : BREVIER Jacqueline, GRÉGAUT Magali, MABILEAU Loïc.

Madame Sandrine COURTOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14/01/2025.

FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. GBA : Services aux communes - Renouvellement de la démarche Économe de flux.
2. Équipement d'un défibrillateur pour les sapeurs-pompiers : demande de subvention au SDIS.
3. Commission thématique Finances : modification de sa composition.
4. Budget 2025 : débat d'orientations budgétaires.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : Espace culturel MAISON COLIN

5. Point d'étape.
6. Avenants divers sur lots carrelage et menuiseries extérieures pour annexe.
7. Lot équipements scéniques : devis complémentaire pour mergeur DMX.
8. Lot équipements : choix de l'entreprise de fourniture et d'installation de l'équipement vidéo projection.
9. Réflexions sur le fonctionnement de l'équipement.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL

10. Point d'étape sur les lots mise en accessibilité, rafraîchissement Club House et aménagement du terrain multisport.

DÉVELOPEMENT ÉCONOMIQUE

11. Commerce bar-restaurant-pizzeria : relance appel à projet.

SPORTS – LOISIRS – CULTURE – JEUNESSE ET DROITS CIVIQUES

12. SIVOS : point d'étape sur la future carte scolaire et sur les axes de réflexion pour recherche d'économies.
13. Banquet des classes du 2 mars 2024 : organisation de l'apéritif.
14. Commémoration du 19 mars 1962.

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

15. GBA : Mise en place d'un schéma VTT sur le territoire de la Conférence Bresse.

URBANISME

16. Projet agrivoltaïsme de Chavagnat : positionnement sur l'avancement des études.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Le procès-verbal de la séance du 14/01/2025 est lu et adopté à l'unanimité.

Objet de la délibération

1- GBA : Services aux communes - Renouvellement de la démarche Économe de flux.

M. le Maire rappelle que la commune a adhéré au service « économe de flux » via Grand Bourg Agglomération et Alec Ain en 2022 et que l'engagement de trois ans est arrivé à échéance le 31 décembre 2024.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Grand Bourg Agglomération, le Bureau communautaire propose aux communes volontaires de bénéficier de ce service opérationnel à partir du 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026, par un service « Économe de flux » pour les bâtiments communaux, aux conditions décrites ci-dessous :

La commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze souhaite confier à Grand Bourg Agglomération la mise en place d'un service « Économe de flux » mutualisé et Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer en ce sens.

Monsieur le Maire précise que la commune participera à hauteur de 0,56 €/habitant/an. Le nombre d'habitants pris en compte est celui édité de la population DGF au 1^{er} janvier 2025 soit 816 habitants pour notre commune ce qui représente un montant de 456,96 €.

Un « élu référent », un « agent technique référent » et un « agent administratif référent » de la commune sont à désigner. Ils seront les interlocuteurs de l'Économe de flux, pour la récolte de données et le suivi de l'opération. Une charte « Économe de flux » (en annexe) définit les modalités de fonctionnement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

ACCEPTER d'adhérer à ce service « Économe de flux » pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 ;

DÉSIGNER :

- M. Hervé CAVILLON comme « élu référent » ;
- M. Grégory FAY comme « agent technique référent » ;
- Mme Virginie RIGAUD comme « agent administratif référent » ;

DÉCIDER :

- de participer à hauteur de 0,56 € par habitant et par an ;
- de suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux » ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE d'adhérer à ce service « Économe de flux » pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026 ;

DÉSIGNE :

- M. Hervé CAVILLON comme « élu référent » ;
- M. Grégory FAY comme « agent technique référent » ;
- Mme Virginie RIGAUD comme « agent administratif référent » ;

DÉCIDE :

- de participer à hauteur de 0,56 € par habitant et par an ;
- de suivre les engagements de la commune inscrits dans la charte « Économe de flux » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

M. le Maire ajoute que le but de ce service est de repérer les points faibles en terme de gestion énergétique des bâtiments et de trouver des solutions pour éviter les déperditions et réaliser des économies.

La salle des fêtes est le bâtiment le plus énergivore mais occupée occasionnellement alors que les bâtiments de la mairie et de l'école sont occupés en permanence.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine précise que l'ensemble des paramètres est à prendre en compte pour ces études et donne pour exemple une évolution à la baisse de la consommation de fuel des bâtiments école-mairie, due à une panne récurrente de la chaudière pendant plusieurs semaines et à un hiver moins froid.

Objet de la délibération

2- Équipement d'un défibrillateur pour les sapeurs-pompiers : demande de subvention au SDIS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'achat d'un défibrillateur pour les sapeurs-pompiers de la commune, une subvention peut être sollicitée auprès du SDIS de l'Ain.

Pour mémoire, il est rappelé que la commune disposant d'un SLIS, c'est cette dernière qui est en charge des acquisitions en matériel et équipements pour celui-ci.

En 2024, deux défibrillateurs ont été acquis par la commune dont un pour utilisation exclusive du SLIS de la commune pour un montant de 1 023,65 € HT pièce.

Monsieur le Maire précise que cette acquisition est éligible à une subvention de la part du SDIS de l'Ain à hauteur de 30 % d'un montant plafonné. Contrairement aux demandes de subvention traditionnelles, les subventions auprès du SDIS doivent être demandées une fois les achats effectués et réglés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

SOLLICITER le concours du SDIS de l'Ain à hauteur de son meilleur taux pour l'achat d'un défibrillateur ;

CHARGER Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE le concours du SDIS de l'Ain à hauteur de son meilleur taux pour l'achat d'un défibrillateur ;

CHARGE Monsieur le Maire de constituer les dossiers de demande de subvention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document permettant la réalisation de cette opération.

Objet de la délibération

3- Commission thématique Finances : modification de sa composition.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'Antoine PAUGET pour intégrer la commission communale « Finances et Administration générale ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de la séance du conseil municipal du 2 juin 2020, les différentes commissions internes ont été installées. Par délibération n° D01364-2020-031 du 2 juin 2020 le nombre de conseillers délégués a été fixé à 5 pour la commission « Finances et Administration générale » placée sous la délégation de Sandrine COURTOIS.

Vu la délibération D 01364-2020-031 du 2 juin 2020, portant nomination des membres des commissions internes.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des membres des commissions internes,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

FIXER à 6 le nombre de membres pour la commission communale « Finances et Administration générale » ;

DEMANDER de procéder à la nomination de Monsieur Antoine PAUGET en tant que membre de la commission communale « Finances et Administration générale », Madame Sandrine COURTOIS en étant vice-présidente et Monsieur le Maire étant Président de droit ;

APPROUVER la composition de la commission communale « Finances et Administration générale » qui aura en charge le budget et le suivi comptable, les subventions communales et extérieures, la gestion des devis et le suivi des marchés, la révision des contrats (assurances, maintenance, téléphonie...), les moyens informatiques, la rédaction des notes de synthèse pour les réunions du Conseil Municipal, l'archivage,

Ont été nommés : - Mme COURTOIS Sandrine, Vice-présidente
- M. FAVIER Alexis
- Mme GREGAUT Magali
- M. HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane
- M. PAUGET Antoine
- M. VÉLON Guillaume

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à 6 le nombre de membres pour la commission communale « Finances et Administration générale » ;

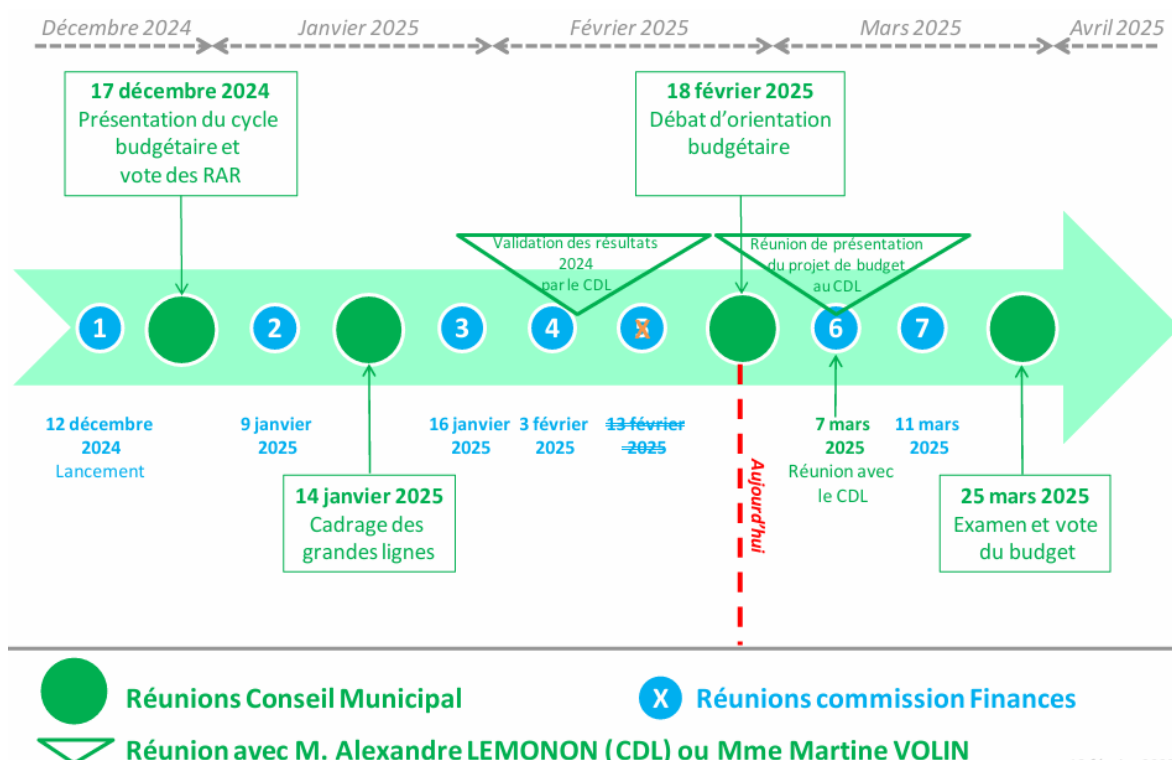
DEMANDE de procéder à la nomination de Monsieur Antoine PAUGET en tant que membre de la commission communale « Finances et Administration générale », Madame Sandrine COURTOIS en étant vice-présidente et Monsieur le Maire étant Président de droit ;

APPROUVE la composition de la commission communale « Finances et Administration générale » qui aura en charge le budget et le suivi comptable, les subventions communales et extérieures, la gestion des devis et le suivi des marchés, la révision des contrats (assurances, maintenance, téléphonie...), les moyens informatiques, la rédaction des notes de synthèse pour les réunions du Conseil Municipal, l'archivage,

- Ont été nommés :
- Mme COURTOIS Sandrine, Vice-présidente
 - M. FAVIER Alexis
 - Mme GREGAUT Magali
 - M. HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane
 - M. PAUGET Antoine
 - M. VÉLON Guillaume

4- Budget 2025 : débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire présente le calendrier d'élaboration du budget mis à jour :



Il précise que quelques ajustements ont été apportés depuis la réunion du mois de janvier.

Compte administratif 2024

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente le tableau du compte administratif au 18 février 2025 :

Dépenses de fonctionnement :

CHAPITRES	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	% RÉALISATION
011 - Charges à caractère général	156 448,16	228 100,00	182 822,99	80,15%
012 - Charges de personnel	143 878,24	166 600,00	153 795,50	92,31%
065 - Autres charges courantes	168 468,11	173 410,00	170 491,56	98,32%
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	468 794,51	568 110,00	507 110,05	89,26%
066 - Charges financières	2 916,07	18 885,03	6 183,59	32,74%
067 - Charges exceptionnelles				0,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	471 710,58	586 995,03	513 293,64	87,44%
014 - Atténuation de produits	1 841,88	1 000,00		0,00%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	18 996,00	3 230,00	3 228,00	99,94%
068 - Dotation aux provisions		500,00		0,00%
Virement à la section d'investissement		129 139,34		
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	492 548,46	720 864,37	516 521,64	71,65%

M. le Maire précise que la hausse des dépenses s'explique par la hausse des charges salariales et des charges à caractère général, malgré une diminution des amortissements.

Recettes de fonctionnement :

CHAPITRES	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	% RÉALISATION
013 - Atténuation de charges			1 372,00	0,00%
43 - Sécurité sociale et autres organismes				0,00%
70 - Produits des services	21 116,82	18 900,00	22 154,46	117,22%
73 - Impôts et taxes	343 914,00	329 600,00	342 783,85	104,00%
74 - Dotation et participations	149 897,13	141 729,00	151 985,33	107,24%
75 - Autres produits courants	55 610,09	48 190,00	102 076,06	211,82%
TOTAL RECETTES GESTION DES SERVICES	570 538,04	538 419,00	620 371,70	115,22%
76 - Produits financiers				0,00%
77 - Produits exceptionnels	76,00		1 615,83	0,00%
78 - Reprise sur amortissements				0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	570 614,04	538 419,00	621 987,53	115,52%
OPÉRATION D'ORDRE DE TRANSFERT				0,00%
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ		182 445,37		0,00%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	570 614,04	720 864,37	621 987,53	86,28%

L'augmentation des recettes de fonctionnement s'explique par une hausse des recettes fiscales due à une hausse des bases locatives pour les impôts fonciers sur les propriétés bâties et une légère augmentation des dotations de l'État.

Dépenses d'investissement :

CHAPITRES	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	RAR
OPÉRATIONS FINANCIÈRES	59 899,49	100 936,09	89 720,49	
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT				
204 - Programme cœur de village - Travaux	1 200,00			
207 - Stade municipal - Éclairage et travaux		63 000,00	21 600,00	25 569,36
215 - Matériel espaces verts		1 000,00	954,89	
217 - Cœur de village - Résidence seniors Logidia - Abords		1 130,00		
222 - Cœur de village - Espace culturel maison	54 061,23	716 242,94	349 717,60	316 633,74
225 - Archivage	1 500,00			
227 - Isolation des combles	4 086,00			
228 - Achat parc BÉVY		10 000,00		
229 - Crépi mur Est de la cure	21 644,99			
232 - Rematériation de l'église				
234 - Végétalisation cimetière				
235 - Lotissement des Quinys		1 000,00		
237 - Requalification de la mairie				
238 - Entretien des bois communaux				
239 - Rétrocession "Le Verger"	150,00			
241 - Matériel d'incendies et de défense civile		11 000,00	10 856,76	
242 - Équipement en matériel de sonorisation		1 000,00		
TOTAL OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	82 642,22	804 372,94	383 129,25	342 203,10
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	142 541,71	905 309,03	472 849,74	342 203,10

Recettes d'investissement :

CHAPITRES	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	RAR	% réalisation hors RAR	% réalisation avec RAR
<i>Excédent d'investissement reporté</i>						
10 - Dotation, fonds divers et réserves	12 448,68	47 580,02	44 418,09		93,35%	93,35%
13 - Subventions d'équipement	120 177,90	527 810,88	104 608,00	404 021,88	19,82%	96,37%
16 - Emprunts et dettes (dont cautions logements)	260,00	160 900,00	660 000,00		410,19%	410,19%
024 - Produits de cession					0,00%	0,00%
TOTAL RECETTES RÉELLES	132 886,58	736 290,90	809 026,09	404 021,88	109,88%	164,75%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		129 139,34				
023 - Immobilisation en cours						
040 - OPÉRATIONS D'ORDRE (amortissements)	18 996,00	3 230,00	3 228,00		99,94%	99,94%
042 - OPÉRATIONS PATRIMONIALES						
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	46 944,14	36 648,79	36 648,79		100,00%	100,00%
TOTAL RECETTES D'ORDRE	65 940,14	169 018,13	39 876,79	0,00	23,59%	23,59%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	198 826,72	905 309,03	848 902,88	404 021,88	93,77%	138,40%

Orientations budgétaires 2025

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente le tableau des orientations budgétaires 2025 :

Prévision des dépenses de fonctionnement :

CHAPITRES	CA 2023	Budget 2024	CA 2024	% RÉALISATION	OB 2025	Évolution OB / CA	Évolution OB / BP
011 - Charges à caractère général	156 448,16	228 100,00	182 822,99	80,15%	228 500,00	24,98%	0,18%
012 - Charges de personnel	143 878,24	166 600,00	153 795,50	92,31%	157 500,00	2,41%	-5,46%
065 - Autres charges courantes	168 468,11	173 410,00	170 491,56	98,32%	175 410,00	2,88%	1,15%
TOTAL DÉPENSES DES SERVICES	468 794,51	568 110,00	507 110,05	89,26%	561 410,00	10,71%	-1,18%
066 - Charges financières	2 916,07	18 885,03	6 183,59	32,74%	21 370,00	245,59%	13,16%
067 - Charges exceptionnelles				0,00%		0,00%	0,00%
TOTAL DÉPENSES RÉELLES	471 710,58	586 995,03	513 293,64	87,44%	582 780,00	13,54%	-0,72%
014 - Atténuation de produits	1 841,88	1 000,00		0,00%	1 850,00	0,00%	85,00%
042 - Amortissements - Opérations d'ordre	18 996,00	3 230,00	3 228,00	99,94%	3 228,00	0,00%	-0,06%
068 - Dotation aux provisions		500,00		0,00%		0,00%	-100,00%
Virement à la section d'investissement		129 139,34			235 893,26	0,00%	82,67%
TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	492 548,46	720 864,37	516 521,64	71,65%	823 751,26	59,48%	14,27%

Le budget prévisionnel de dépenses de fonctionnement 2025 est basé sur :

- une légère hausse des dépenses d'énergie, combustibles, carburants,
- une légère baisse sur les bâtiments publics : des travaux importants (studio cure, ballon d'eau chaude, toit de la sacristie...) ont été réalisés en 2024,
- maintien du budget voirie,
- légère hausse du budget « fêtes et cérémonies » (prévision du feu d'artifice et de l'organisation du festival de musique sur la commune),
- baisse des charges de personnel par rapport au budget 2024 qui avait été légèrement surévalué,
- hausse des charges courantes (participation SIVOS et maintien de la subvention CCAS),
- hausse des opérations financières (intérêts emprunt relais de l'Espace culturel « Maison COLIN »),

Prévisions programme voirie :

Date	Tiers	Action	Montant TTC
Déjà consommé			1 269,60 €
01/02/2025	EUURL Bresse Terrassement	Avaloirs Fontaine du renard	1 269,60 €
Devis signés			0,00 €
Décisions Modificatives			0,00 €
TOTAL ENGAGÉ			1 269,60 €
Devis reçus			0,00 €
À venir (Estimatif)			57 200,00 €
févr-24	À définir	Programme voirie 2025	52 000,00 €
févr-24	À définir	Programme cailloux 2025	2 700,00 €
févr-24	À définir	Enrobé à froid printemps	750,00 €
févr-24	À définir	Enrobé à froid automne	750,00 €
févr-24	À définir	Élagages et travaux divers	1 000,00 €
Réserve pour imprévus			2 000,00 €
TOTAL DÉJÀ ENGAGÉ + DEVIS + ESTIMATIF + RÉSERVE			60 469,60 €

Dont :
 - Route du moulin (4^{ème} et dernière tranche).
 - Chemin de Cornailon (3^{ème} et dernière tranche)

Pour les chemins ruraux les plus dégradés.

Pour boucher les nids-de-poules

Masse salariale

CHAPITRES	CA 2023	BP 2024	CA 2024	OB 2025
6218 - Autres personnels extérieurs	4 900,00	9 000,00	11 256,62	11 200,00
633 - Impôts, taxes et versements assimilés sur ré	1 754,04	2 000,00	1 788,46	2 000,00
6332 - Cotisation FNAL		100,00	0,00	100,00
6336 - Cotisation CNG et CG de la FPT				
64111 - Rémunération principale titulaire	87 317,64	91 000,00	88 737,38	90 000,00
64131 - Rémunérations contractuels	5 620,06	9 000,00	6 298,18	3 500,00
6415 - Prime inflation				
6450 - Charge de sécurité sociale	43 225,50	45 400,00	44 446,86	46 000,00
6451 - Cotisations URSSAF				
6453 - Cotisations caisses retraite (part patronale)				
6454 - Cotisations Pôle Emploi (part patronale)				200,00
6455 - Cotisation pour assurance Capital décès				500,00
6456 - Supplément familial				2 500,00
6470 - Autres charges sociales	1 061,00	10 100,00	1 268,00	1 100,00
6474 - Versement aux œuvres sociales CNAS				
6475 - Médecine du travail, pharmacie				400,00
TOTAL MASSE SALARIALE	143 878,24	166 600,00	153 795,50	157 500,00
Évolutions OB 2025 /	9,47%	-5,46%	2,41%	

Mme l'Adjointe déléguée aux finances présente les orientations budgétaires 2025 pour la section d'investissement :

Prévision des dépenses d'investissement :

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2024	Réalisé 2024	RAR	Proposition 2025 (*)	Budget 2025
OPFI	Déficit investissement reporté	001	DEFICIT INVESTISSEMENT REPORT	4 152,85 €			36 648,79 €	36 648,79 €
OPFI	Excédents fonctionnement capitalisés	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					0,00 €
OPFI	Emprunts en euros	1641	EMPRUNTS EN FRANCS	63 583,24 €	61 494,76 €		555 000,00 €	555 000,00 €
OPFI	Écritures			32 300,00 €	28 086,85 €			0,00 €
OPFI	Dépôts et cautions reçus	165	DEPOT ET CAUTION . RECUS	900,00 €	138,88 €		900,00 €	900,00 €
			TOTAL OPÉRATIONS FINANCIÈRES	100 936,09 €	89 720,49 €	0,00 €	592 548,79 €	592 548,79 €
215	Matériel espaces verts	21578	Matériel et outillage de voirie	1 000,00 €	954,89 €			0,00 €
			TOTAL OPÉRATIONS TERMINÉES	1 000,00 €	954,89 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
207	Modernisation et accessibilité stade	2128	Autres agencements et aménagements	63 000,00 €	21 600,00 €	25 569,36 €	58 000,00 €	83 569,36 €
217	Résidence seniors	21538	RESIDENCE SENIORS (nouvelle ac	1 130,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €
222	Maison COLIN / Espace culturel multimédia	2031	Frais d'études	716 242,94 €	349 717,60 €	316 633,74 €	50 000,00 €	366 633,74 €
228	Achat parc BEVY	2111	Terains nus	10 000,00 €			20 000,00 €	20 000,00 €
232	Rematériation de l'église	2136	Restauration des collections et œuvres d'art					0,00 €
235	Lotissement des Quinys	2031	Frais d'études	1 000,00 €				0,00 €
241	Matériel incendie et défense civile			11 000,00 €	10 856,76 €		1 000,00 €	1 000,00 €
242	Équipement en matériel de sonorisation			1 000,00 €			1 000,00 €	1 000,00 €
			TOTAL OPÉRATIONS ENGAGÉES	803 372,94 €	382 174,36 €	342 203,10 €	131 000,00 €	473 203,10 €
			SOUS-TOTAL	905 309,03 €	472 849,74 €	342 203,10 €	723 548,79 €	1 065 751,89 €
Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2024	Réalisé 2024	RAR	Proposition 2025 (*)	Budget 2025
163	Accessibilité	2135	INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION					0,00 €
234	Végétalisation du cimetière	2116	Immo corporelle cimetière					0,00 €
237	Requalification de la mairie	2031	Frais d'études					0,00 €
238	Entretien des bois communaux	2031	Frais d'études					0,00 €
			TOTAL OPÉRATIONS DÉJÀ RECENSÉES EN 2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
244	Achat véhicule agents techniques						10 000,00 €	10 000,00 €
245	Réouverture bar-restaurant						10 000,00 €	10 000,00 €
			TOTAL NOUVELLES OPÉRATIONS 2025	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
236	Réfection toiture mairie et école							0,00 €
	Changement de vitres de la salle des fêtes							0,00 €
	Mise aux normes parafoudre église							0,00 €
	Clôture cimetière							0,00 €
			TOTAL OPÉRATIONS ÉVOQUÉES PAR LE PASSÉ	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
			TOTAL OPÉRATIONS	804 372,94 €	383 129,25 €	342 203,10 €	151 000,00 €	473 203,10 €
			TOTAL DÉPENSES INVESTISSEMENTS	905 309,03 €	472 849,74 €	342 203,10 €	743 548,79 €	1 085 751,89 €

Prévision des recettes d'investissement :

Opération	Libellé Opération	Article	Libellé Article	Budget 2024	Réalisé 2024	RAR	Proposition 2025	Budget 2025
207	Modernisation et accessibilité stade	1322	Toutes subventions	71 346,00 €	12 860,00 €	58 486,00 €		58 486,00 €
222	Maison COLIN	1322	Toutes subventions	456 464,88 €	91 748,00 €	345 535,88 €		345 535,88 €
ONA	OPÉRATIONS NON INDIVIDUALISÉES	13251	GFP de rattachement	2 000,00 €				0,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	001	EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTE				339 404,35 €	339 404,35 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	129 139,34 €			235 893,26 €	235 893,26 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA	10 000,00 €	8 824,41 €		57 000,00 €	57 000,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	10222	FCTVA Maison COLIN					0,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	10226	Taxe d'aménagement	3 280,02 €	7 506,83 €		4 304,40 €	4 304,40 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	1068	EXCEDENTS DE FONCTION. CAPITALISES	36 648,79 €	36 648,79 €			0,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	165	DEPOTS ET CAUTIONNEM. RECUS	900,00 €			900,00 €	900,00 €
OPFI	OPÉRATIONS FINANCIERES	28041582	AMORTISSEMENTS	3 230,00 €	3 228,00 €		3 228,00 €	3 228,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Vente Renault Master					0,00 €
OPFI	Produits de cession	024	Écritures / intégration études	32 300,00 €	28 086,85 €			0,00 €
OPFI	Emprunts (maison COLIN)		Emprunts	160 000,00 €	160 000,00 €			0,00 €
OPFI	Emprunts relais (maison COLIN)		Emprunts		500 000,00 €			0,00 €
OPFI	Emprunts (stade)		Emprunts					0,00 €
			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	905 309,03 €	848 902,88 €	404 021,88 €	640 730,01 €	1 044 751,89 €

M. le Maire précise que ces orientations budgétaires ne sont pas équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement, avec un delta de 41 000 € à combler. Il propose de diminuer le remboursement prévisionnel de l'emprunt relais Maison COLIN de ce montant et de reporter le solde du remboursement sur 2026, sachant que le remboursement complet de cet emprunt relais ne pourra se faire qu'une fois toutes les subventions et le FCTVA perçus.

M. le Maire précise que les montants des recettes FCTVA et taxe d'aménagement ont été fixés avec prudence.

Deux subventions, une de la Fédération Française de Football (dispositif FAFA / Fonds d'Aide au Football Amateur) pour le projet « Accessibilité et modernisation du stade » et une autre de l'Europe (LEADER) pour le projet « Maison COLIN – lots équipement » sont en attente de notification pour un montant total de 29 851 € (5 000 € pour le dispositif FAFA et 24 851 € pour la subvention LEADER) et ne sont pas prises en compte dans le budget 2025.

M. le Maire explique que 1 000 € sont prévus au budget de l'opération 217 « Résidence Seniors » pour le règlement des études effectuées par le CAUE pour un montant de 630 €, dans le cadre de la convention de mission d'accompagnement pour la réflexion sur un cheminement piéton et aménagement du terrain. M. le Maire précise qu'il a reçu une réponse pour l'appel à projet « urbanisme durable » initié par Grand Bourg Agglomération pour cette opération et qu'au vu du nombre de dossiers présentés, cette prestation d'études sera programmée en 2026.

Une demande a été formulée par le Service Local d'Incendie et de Secours de la commune pour des achats d'équipements de secours.

La proposition du montant du prix d'achat du parc BEVY a été revue également. Il est fixé à 20 000 €, le propriétaire voisin du parc a fait savoir qu'il est intéressé pour en acheter une partie. Un devis a été sollicité auprès de professionnels pour estimer le montant des frais de nettoyage du parc.

M. le Maire conclut en rappelant la présentation du projet de budget à M. LEMONON, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Ain, le 7 mars 2025 avant son vote en réunion du conseil municipal le 25 mars 2025.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

5- Point d'étape.

M. le Maire fait un point d'étape de l'avancement des travaux de l'opération de création de l'espace culturel « Maison COLIN ».

Il rappelle que le projet est suivi par une nouvelle assistante architecte Mme Sandrine LAMONTAGNE.

M. le Maire informe l'assemblée des différents changements intervenus au niveau des entreprises du marché :

- la société MODULART, économiste sous-traitant du marché de maîtrise d'œuvre d'AKARCHI a été mise en liquidation judiciaire,
- l'entreprise GENAUDY (marché de plâtrerie-peinture) a changé de directeur,
- l'entreprise MENUISERIES BEAL a également changé de gérant.

Les travaux d'enduit de façade seront terminés cette fin de semaine 8.

La dalle a été mise en chauffe par l'entreprise de plomberie.

Une modification doit être apportée à la finition du sol des locaux technique et de stockage, la dalle brute prévue initialement n'ayant pas pu être mise en œuvre. La société AMVR titulaire de lot n° 7 – carrelage – faïence propose la pose de carrelage ou d'un sol souple dans la partie réserve et le local technique. L'avenant au marché pour un montant de 2 000 € initialement proposé n'a en fin de compte pas lieu d'être. Après calcul, le coût de mise en place de ce revêtement supplémentaire peut finalement être intégré dans le coût total du lot du marché.

Les choix ont été faits pour le sol souple de la salle de spectacle et les carrelages des locaux.

Deux couleurs ont été retenues pour les murs de la salle (3 murs noirs et 1 mur beige clair).

Le choix s'est porté sur la pose de fibralith beige pour le plafond de la salle de spectacle. Les poutres seront enduites d'huile de lin pour leur protection et la conservation d'un aspect naturel.

Les travaux de carrelage débuteront à partir du 5 mars 2025.

La fin des travaux est prévue au plus tôt pour la fin du mois d'avril 2025.

Les plans d'aménagements extérieurs doivent être finalisés pour prendre en compte le dénivelé du terrain et un éventuel accès PMR (Personne à Mobilité Réduite) pour les ouvertures Est et Nord-est.

Objet de la délibération

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média
6- Avenants divers sur lots carrelage et menuiseries extérieures pour annexe.

Monsieur le Maire explique que la signature d'un avenant pour le lot carrelage est finalement sans objet. En effet, la société AMVR POUAPON Carrelages, titulaire du marché, après mise à jour de l'état d'avancement de ses travaux et de sa facturation a intégré les surfaces de sols supplémentaires de la réserve et du local technique dans le montant initial du marché.

Monsieur le Maire rappelle que concernant les menuiseries de l'annexe, comme évoqué lors des réunions du conseil municipal du 19 novembre et du 17 décembre 2024, l'Agence Départementale d'Ingénierie a confirmé l'absence de possibilité de contractualiser avec une autre entreprise que celle retenue pour le marché de l'espace culturel, pendant toute la durée des travaux. Le choix d'une autre entreprise obligerait la réalisation des travaux après la fin des travaux compris dans le marché.

Les menuiseries proposées par la société BEAL, titulaire du marché, sont en bois peinture NABOCO avec croisillons et vantail oscillo-battant et répondent aux préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France. Contrairement aux offres des autres fournisseurs qui proposent des menuiseries simples en pin lasuré ou peint et avec vitrage sans croisillons.

Il est proposé de retenir l'offre de la société BEAL pour la fourniture des 3 fenêtres.

Concernant le portail, M. le Maire rappelle que le choix s'est porté sur un portail rideau, une ouverture à la française n'étant pas possible avec la configuration du bâtiment. En l'absence de devis comparatifs à l'heure actuelle, la décision d'achat du portail est reportée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société BEAL pour la fourniture des fenêtres de l'annexe à l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 8 226 € ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société BEAL pour la fourniture des fenêtres de l'annexe à l'espace culturel « Maison COLIN », pour un montant TTC total de 8 226 € ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Objet de la délibération

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

7- Lot équipements scéniques : devis complémentaire pour mergeur DMX.

Monsieur le Maire rappelle que le lot « équipement scène, sonorisation, lumières et pilotage » a été attribué à la société CORAMA par délibération n° D01364-2025-004 du 14 janvier 2025.

Un mergeur DMX avec plastron et un câble HDMI supplémentaire sont nécessaires à l'installation d'une deuxième régie en fond de salle, en plus de celle située sur la scène.

La société CORAMA a fourni le devis correspondant pour un montant de 766,80 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société CORAMA pour la fourniture et l'installation d'un mergeur DMX avec plastron et d'un câble HDMI dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », en complément du lot « équipement scène, sonorisation, lumières et pilotage » pour un montant TTC total de 766,80 € TTC ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société CORAMA pour la fourniture et l'installation d'un mergeur DMX avec plastron et d'un câble HDMI dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », en complément du lot « équipement scène, sonorisation, lumières et pilotage » pour un montant TTC total de 766,80 € TTC ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Objet de la délibération

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

8- Lot équipements : choix de l'entreprise de fourniture et d'installation de l'équipement vidéo projection.

M. le Maire rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée dans le cadre de l'équipement scène, sonorisation, lumières et pilotage ainsi que vidéo projection du futur espace culturel « Maison COLIN », selon le cahier des charges validé lors de la réunion de conseil municipal du 19 novembre 2024 et avec le prix comme seul critère d'analyse des offres.

M. le Maire précise que cet investissement est éligible à une subvention européenne LEADER pouvant aller jusqu'à 64 %. La demande de subvention a été déposée sur le portail de la région Auvergne-Rhône-Alpes le 23 décembre 2024 et sera instruite courant 1^{er} semestre 2025.

M. le Maire rappelle la description du besoin en équipements :

- A- équipement scénique (scène, rideau, structure),
- B- sonorisation (enceintes, amplificateur, micros, câblage et installation),
- C- lumière scénique et pilotage (platine, projecteurs),
- D- projection vidéo (écran, vidéoprojecteur, câblage et installation).

M. le Maire rappelle que par délibération n° D01364-2025-004 du 14 janvier 2025, les lots A, B et C ont été attribués à la société CORAMA.

M. le Maire explique que la configuration de la salle nécessite l'installation d'un écran extra drop. Deux fournisseurs ont répondu à la demande de fourniture et d'installation d'un écran et d'un vidéoprojecteur répondant à ces critères :

- CORAMA : 8 528,40 € TTC,
- GITEM : 4 383,46 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

DÉCIDER de retenir le devis de la société GITEM pour la fourniture et l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran extra drop dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour le lot « projection vidéo » pour un montant TTC total de 4 383,46 € TTC ;

PRÉCISER que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISER M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de la société GITEM pour la fourniture et l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran extra drop dans le cadre de l'aménagement de l'espace culturel « Maison COLIN », pour le lot « projection vidéo » pour un montant TTC total de 4 383,46 € TTC ;

PRÉCISE que les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2025 dans l'opération 222 « Espace culturel Maison COLIN » ;

AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

M. le Maire rappelle que rien n'a encore été décidé pour le choix de l'enseigne et du petit mobilier pour la loge.

PROJET CŒUR DE VILLAGE / LOT 4 : MAISON COLIN – Espace culturel multi média

9- Réflexions sur le fonctionnement de l'équipement.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques fait un point sur la mise en place d'un collectif pour la gestion du fonctionnement de l'espace culturel.

Ce collectif composé à ce jour de 3 élus et 4 personnes extérieures dont 2 membres de la Grange aux Parapluies s'est réuni le 6 février.

Concernant le fonctionnement des locations, il est proposé de mettre à disposition la salle à titre gracieux dans un premier temps durant la première année, avec participation des frais d'utilisation (eau, électricité, entretien) moyennant un montant forfaitaire.

Une réflexion doit être menée sur les modalités de mise à disposition et le montant du forfait. Est-ce que les utilisateurs réguliers peuvent avoir une mise à disposition gracieuse ? Est-ce que les spectacles seront dispensés à titre gracieux ? La gestion de la billetterie et de la buvette sera-t-elle du ressort des artistes ?

Le collectif propose une programmation une fois par mois à partir du mois de septembre 2025.

Des réflexions ont été menées concernant la présence d'une personne sur les lieux, la gestion des locations ainsi que l'organisation de la remise des clefs.

Concernant la communication, une plaquette de diffusion sera mise en place pour la programmation.

Plusieurs pistes de programmation ont été évoquées : La Lune à l'Envers sur fin juillet 2025 et Imaginerie Ciné une fois par mois sous couvert de l'obtention d'une subvention LEADER par l'association.

Mme BOUILLOUX de la BDP de l'Ain a également informé de la possibilité de diffusion de documentaires libres de droits d'auteur.

Des réflexions sont en cours pour une collaboration avec la Grange aux Parapluies.

Se pose la question de la validation des choix faits par le collectif par le conseil municipal, la mise en place d'une charte... Quels statuts peut avoir le collectif (commission du conseil municipal, comité consultatif) ?

Une rencontre est prévue le 10 mars 2025 à 20 h 00 à la mairie.

Un élu demande si la gestion du fonctionnement de la salle peut être portée par une association. Un élu demande si une gestion par régie est possible.

PROJET MODERNISATION ET ACCESSIBILITÉ DU STADE MUNICIPAL **10-Lancement des tranches 2 (accessibilité et modernisation des bâtiments) et 3 (aménagement du terrain multi sport).**

M. le Maire annonce que suite à la réalisation de la 1^{ère} tranche de travaux concernant l'éclairage du stade, les entreprises qui avaient été contactées pour les autres tranches et pour l'établissement du plan de financement du projet doivent être relancées pour mise à jour des propositions. Un retour des devis pour le 11 mars serait idéal.

M. l'Adjoint délégué à la gestion du patrimoine liste les différentes entreprises contactées :

Terrassement :

- l'EURL BRESSE TERRASSEMENT,
- la SARL ABAT,
- l'entreprise Romain PERRIER TP,

Façade-peinture :

- l'entreprise DRUGUET FRERES,
- l'entreprise NUAN'C (Caroline LIGERON).

Carrelage :

- Hervé BEAUDET,
- Cavillon Carrelage.

Maçonnerie – accessibilité :

- la SARL PROST-BERTHAUD.

Structures jeux et aménagements extérieurs :

- la société TRANSALP pour les agrès,
- la société SEMIO pour la table de pique-nique.

M. le Maire explique que le choix des artisans se fera lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

11- Commerce bar-restaurant-pizzeria : relance appel à projet.

M. le Maire informe l'assemblée de l'abandon du projet de reprise du commerce par Mme SANCHEZ suite à des soucis de santé.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique propose de relancer l'appel à candidature pour la reprise du commerce avec une date butoir de réponse fixée au 31 mars 2025.

Mme l'Adjointe déléguée au développement économique propose de se renseigner sur l'opération "1001 bistrots".

12- SIVOS : point d'étape sur la future carte scolaire et sur les axes de réflexion pour recherche d'économies.

M. le Maire informe l'assemblée de la validation de la suppression d'une classe de l'école de Saint-Julien-sur-Reyssouze à la rentrée de septembre 2025 par le CDEN

Le SIVOS a pris le 18 décembre 2024, une délibération pour le maintien de 3 sites :

- 3 classes (cycle 1) à Lescheroux,
- 4 classes (cycles 2 et 3) à Saint-Jean-sur-Reyssouze,
- Centre de loisirs et services administratifs à Saint-Julien-sur-Reyssouze.

La commune de Saint-Julien-sur-Reyssouze a voté contre cette décision. La Présidente du SIVOS ainsi que les maires des communes de Lescheroux et Saint-Jean-sur-Reyssouze ont envoyé un courrier à Mme la Préfète pour information sur la situation.

M. le Maire présente les différents scénarii qui ont été travaillés en lien avec le SIVOS :

Bases de calculs :

35 semaines et 139 jours d'école
90 jours de périscolaire et extrascolaire
CDL : 20 enfants en périscolaire (versus 25 à 30 en 2024) et 20 en extrascolaire (versus 22 à 24 en 2024)

	prix du repas	charge hors salaire	charge salaire	TOTAL
Lescheroux	3,10	0,18	3,16	6,44
St-Jean	2,60	0,70	3,23	6,53
St-Julien	2,19	0,87	3,57	6,63

coût d'un enfant par an en 2023 : 1900
coût d'un enfant par an en 2024 : 1645
soit une économie de : 255

SCÉNARIO 1 : fermeture école + cantine

cantine	19 000,00 €	charge salariale Géraldine + Marie-T
	6 000,00 €	charge salariale au centre pour réchauffer les repas etc
	15 754,00 €	le cout du batiment
	1 638,00 €	surcoût RPC
	27 000,00 €	total cantine

école	14 000,00 €	dépense de chauffage
	3 500,00 €	entretien
	17 500,00 €	total école

44 500,00 € TOTAL ÉCONOMIE

35 530,00 € total avec la classe supplémentaire à St-Jean

investissement SIVOS	3 000,00 €	four de réchauffe
investissement COMMUNE	?	réaménagement lave linge + lave vaisselle
	?	changement du chauffe eau

SCÉNARIO 2 : fermeture école St-Julien mais pas cantine + cuisine pour CDL et Lescheroux

cantine	3 000,00 €	Marie-T
	6 700,00 €	- 1 aide cantine (3 heures et quart par jour)
	2 400,00 €	- temps de Myriam pour préparation (1h00)
	1 529,00 €	economie du coût repas
	13 629,00 €	total cantine

école	14 000,00 €	dépense de chauffage
	3 500,00 €	entretien
	17 500,00 €	total école

31 129,00 € TOTAL ÉCONOMIE hors transport

22 159,00 € total avec la classe supplémentaire à St-Jean

investissement SIVOS	10 000,00 €	four mixte
	3 000,00 €	bacs
	500,00 €	meubles
	?	véhicule éventuel

SCENARIO 3 : école fermée St-Julien + cantine uniquement pour centre à St-Julien et on garde RPC pour Lescheroux

cantine	19 000,00 €	charge salariale Géraldine + Marie-T
	5 500,00 €	coût du bâtiment
	24 500,00 €	total cantine

école	14 000,00 €	dépense de chauffage
	3 500,00 €	entretien
	17 500,00 €	total école

42 000,00 € TOTAL ÉCONOMIE

33 030,00 € total avec la classe supplémentaire à St-Jean

SCÉNARIO 4 : fermeture d'une classe sur 1 site

à voir en fonction de la décision de l'éducation

surcoût classe supplémentaire à St-Jean

cantine	6 000,00 €	1,5 heure de surveillance cours en +
	670,00 €	surcoût du repas pour 20 enfants
	6 670,00 €	Total surcoût cantine

école	900,00 €	1,5 heure de ménage (17€) sur 35 semaines
	1 400,00 €	fluide
	2 300,00 €	Total surcoût école

8 970,00 € surcoût total

investissement SIVOS	500,00 €	plats
----------------------	----------	-------

M. le Maire conclut en informant l'assemblée qu'aucune nouvelle fermeture de classe ne sera proposée par le DASEN avant 2028.

13- Banquet des classes du 2 mars 2024 : organisation de l'apéritif.

Mme l'Adjointe déléguée à la commission Sports, Loisirs, Culture, Jeunesse et Droits Civiques sollicite l'assemblée pour l'organisation de la mise en place, du service et du nettoyage de la salle pour le vin d'honneur offert par la commune à l'occasion du banquet des classes.

14- Commémoration du 19 mars 1962.

M. le Maire informe l'assemblée de l'organisation de la commémoration du 19 mars 1962, le dimanche 16 mars à 11 h 00. Un vin d'honneur offert par la commune est à organiser.

15- GBA : Mise en place d'un schéma VTT sur le territoire de la Conférence Bresse.

M. le Maire présente le projet VTT porté par Grand Bourg Agglomération en lien avec la Fédération Française de cyclotourisme. Le projet de développement des circuits VTT de loisir aura pour support la base fédérale VTT de randonnée de la Fédération Française de cyclotourisme.

Ce projet VTT s'appuie sur l'offre actuelle de circuits VTT répartis autour de 3 sites (Base de la Plaine Tonique, Base de la Grange du Pin et la forêt domaniale de Seillon).

M. le Maire présente la cartographie des itinéraires proposés pour le territoire de la conférence Bresse. Il précise que le choix a porté sur des circuits privilégiant le côté promenade plutôt que le côté sportif, avec aussi une préférence pour les chemins et sentiers offrant des vues panoramiques intéressantes.

Un groupe de travail doit être constitué pour étudier la pertinence des propositions de circuits. Un retour des remarques sur ces propositions doit être fait avant le 15 mars 2025.

M. le Maire sollicite les élus pour la constitution d'un groupe de travail. M. Hervé CAVILLON, Mme Sandrine COURTOIS, M. Alexis FAVIER et M. Antoine PAUGET proposent leur participation au groupe de travail.

16. Projet agrivoltaïsme de Chavagnat : positionnement sur l'avancement des études.

M. le Maire informe l'assemblée de la relance de la société STATKRAFT pour connaître l'avis du conseil municipal sur le lancement des études du projet d'installation agrivoltaïque de M. AUBERT à Chavagnat.

La société demande dans un premier temps un avis uniquement pour permettre de lancer les études de faisabilité du projet et non pas pour un accord ou un refus de celui-ci.

L'assemblée émet un avis défavorable au lancement de ces études.

M. le Maire informera la société de la décision du conseil municipal.

Questions et informations diverses

Le Conseil Municipal a été informé :

- de l'avancement du projet « Haies et mares : restauration du bocage de la basse Reyssouze » avec 36 mares restaurées, 10 créées et 3,5 km de haies plantées ;
- du rapport annuel 2024 de fonctionnement de la station d'épuration ;

- du point d'avancement de la mise en place de l'entretien des locaux communaux avec la société AIDS et la réception de deux candidatures suite à l'annonce de vacance de poste ;
- de la réception des clefs du local sis 34, route de Montiernoz, suite à la rupture du bail de location de la société RJY Prévention ;
- de la sollicitation de l'association LPO Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme départemental d'accueil de la chouette effraie pour la mise en place d'un nichoir dans le clocher de l'église ;
- du courrier de M. et Mme GRIMAUD concernant la suspension des sonneries des cloches de l'église la nuit. Le sujet sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil Municipal ;
- de la nouvelle carte touristique du département de l'Ain et du calendrier des animations 2025 ;
- de cartes de vœux ;
- de la réception de « La lettre aux locataires » de LOGIDIA ;
- de la parution du magazine de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de la réception du courrier des Élus de Grand Bourg Agglomération ;
- de l'organisation d'un repas avec les élus du CMEJ vendredi soir 21 février 2025 ;
- de l'assemblée générale du SIEA le 29 mars 2025 à 10 h 00 à Ainterexpo.

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance à 23 h 55.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : mardi 25 mars 2025 à 20 heures.

La secrétaire de séance
Sandrine COURTOIS

Le Maire
Jacques SALLET